

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre!

Adressez-vous en personne à vos clients en faisant de la publicité dans les journaux!

BUREAUX
 ROUBAIX, 25-27, Grande-Rue, Tél. N° 33.33 et 33.34.
 TOURCOING, 21, rue Caland, Tél. 37.
 LILLE, 3, rue Palmarche, Tél. 33.31.
 PARIS, 23, boulevard Poincaré, Tél. Provence, 71.54.
 MOUScron, 102, rue de la Station, Tél. 144.

ANCIENS DIRECTEURS:
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

LE STATUT MODERNE DU TRAVAIL

Le projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage fait la navette entre la Chambre et le Sénat

Les deux assemblées n'ont pu encore se mettre d'accord sur les articles relatifs à l'ajustement des salaires avec le coût de la vie

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 1^{er} MARS (Minuit). — La « navette » du statut moderne du travail entre les deux assemblées a donné lieu, mardi, au Sénat à un incident qui, un instant, faillit mettre en péril l'existence du cabinet.

A propos du fameux article 8 relatif à l'échelle mouvante des salaires, le sénateur Maulion, proposant un amendement qui, sans

projet. Non qu'elle ne reconnaisse pas la nécessité de la conciliation et de l'apaisement — elle est, au contraire, convaincue de cette nécessité — mais elle redoute qu'à la faveur des innovations qu'il contient, le code moderne du travail n'introduise un peu plus de collectivisme dans la vie sociale. Aussi a-t-elle résisté sur les articles les plus dangereux.

Quant le projet retourna à la Chambre, il présentait encore des écarts notables avec les textes primitifs. Il fallut que le président du conseil adressât à la Chambre cette fois un pressant appel à l'esprit de conciliation des représentants du peuple. Grâce à ses objurgations, la Chambre accepta de remettre en chantier, c'est-à-dire de renvoyer à la commission, les articles 8 et 8 bis.

Finalement la Chambre adopta un texte très voisin de celui qu'avait adopté le Sénat qui statuera sur ce nouveau texte mercredi matin.

René ROUSSEAU.

du coût de la vie de plus de 5 % ; accélération d'un délai de six mois depuis la dernière révision sauf si la hausse atteinte ou dépasse 10 %.

Il propose donc pour l'article 8, un



M. RAMADIER, ministre du Travail

AU SÉNAT

Paris, 1^{er} mars. — La séance du Sénat, est reprise à 10 h. 35, sous la présidence de M. Joannemy.

M. Chautemps dépose le projet de loi de retour de la Chambre, sur les procédures d'arbitrage et de conciliation.

La Commission du commerce n'ayant pas achevé l'examen du projet la séance est suspendue jusqu'à 14 h. 30.

Les divergences de vues entre la Chambre et le Sénat

A la reprise, M. Paul Jaquier, développe son rapport. Il énumère les articles sur lesquels des divergences subsistent entre les deux assemblées.

Sur l'article 8, la Chambre s'est montrée conciliante puisqu'elle a voté un texte subordonnant l'action en révision des salaires à deux conditions : augmentation



M. FROSSARD, ministre d'Etat, descend de voiture dans la cour du Luxembourg.

MM. CHAUTEMPS et LAFAYE, sous-secrétaires d'Etat au Travail, arrivent au Luxembourg.

modifier pratiquement les dispositions de l'article en changeant sensiblement l'esprit. Au lieu de dire que les salaires seraient tous les six mois « proportionnés » à la variation constatée du coût de la vie, M. Maulion demandait que fut adopté le mot « révisés ». L'auteur de l'amendement voulait ainsi marquer une intention, le souci de ne pas tomber dans l'automatisme des ajustements condamnés presque unanimement par le Sénat.

Devant cette proposition, M. Chautemps déclara qu'à son effort de conciliation, on répondait en lui faisant un procès de tendance. Il échangea avec M. Maulion quelques mots assez vifs qui donneront l'impression que le cabinet était menacé. Certains disaient déjà que M. Camille Chautemps avait choisi son point de chute.

En fait, le Sénat montra par son vote qu'il n'attachait pas à l'incident l'importance que lui avaient attribuée le président du conseil d'une part et M. Maulion d'autre part. Par 178 voix contre 66, il repoussa l'amendement contre lequel le chef du gouvernement avait posé la question de confiance.

Mais si elle s'est finalement ralliée à l'opinion gouvernementale, la Haute-Assemblée n'en a pas moins adopté à contre-cœur la plupart des textes insérés dans le

M. Claude Farrère au Japon



M. CLAUDE FARRÈRE est actuellement au Japon, sur les lieux où il a situé l'action de plusieurs de ses romans. (Ph. France-Press.)

LE VOICI (deuxième à gauche) au cours d'une réception par les écrivains et artistes japonais. A sa gauche, le peintre FOUJITA.

LETTRE DE BRUXELLES

Le premier ministre contre M. Vandervelde

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 1^{er} MARS 1938.

On a reproché au gouvernement ses tergiversations au sujet de la reprise des relations diplomatiques normales avec l'Italie et avec l'Espagne nationaliste. Partisan de cette mesure, le gouvernement hésitait à la réaliser et même à la

LE MARDI-GRAS



Un charmant duo de jeunes Normands (Ph. Saffra.)



Un des fameux « Gilles » du carnaval de Binche. (Ph. Trampus.)



Le « wachmann » d'avant-guerre, sorti de « Pandore » allemand, sur les pentes du Firslein, en Silésie. (Ph. Saffra.)

L'Angleterre jongle avec les milliards pour renforcer son armement

Plus de cent cinquante bâtiments de guerre sont en construction

Londres, 1^{er} mars. — Les prévisions budgétaires de la marine 1938-1939 se basent, selon le rédacteur naval du « News-Chronicle », publiées vendredi prochain.

Elles comporteront, croit-on, la construction d'un million deux cent cinquante navires de ligne et probablement de trois ou quatre, en plus d'un grand nombre de croiseurs et de contre-torpilleurs.

Plus de 150 navires sont actuellement, soit en cours de construction, soit prêts à être mis en chantier : 5 cuirassés, 6 porte-avions, 17 croiseurs, 4 contre-torpilleurs, 18 sous-marins, 5 escorteurs, 4 patrouilleurs, 9 révélateurs de mines, 12 torpilleurs, 8 canonnières fluviales, 8 ravitailleurs de sous-marins, 7 chalutiers, 17 navires de défense et enfin 60 petits bâtiments.

Les prévisions budgétaires de l'armée, de la marine et de l'armée de l'air sont telles, que le budget pourrait dépasser un milliard de livres. L'armée coûtera 100 millions de livres (15 milliards de francs), contre 82 millions l'an dernier, la marine 120 millions (18 milliards) contre 105 millions, et l'armée de l'air 105 millions contre 82 millions de livres.

Une offensive nationaliste en Espagne ?

Hendaye, 1^{er} mars. — En dépit du lacement des communications officielles nationalistes, certains bruits parvenus à la frontière indiquent qu'une importante offensive serait déclenchée incessamment par l'armée nationaliste.

Une fillette est enlevée par un aigle en Amérique

New-York, 1^{er} mars. — On mande de Magnolia (Etat de Maryland), qu'une petite fille âgée de 3 ans, Betty Ernest-burger, a été enlevée par un aigle de grande taille, alors qu'elle jouait non loin de la ferme de ses parents.

Un chasseur, témoin de la scène, a tenté de se porter au secours de l'enfant, mais il n'a pu que tuer la femelle qui accompagnait l'oiseau rapace. Celle-ci pesait une trentaine de kilos et mesurait deux mètres d'envergure.

Le prince de Bismarck serait nommé ministre d'Allemagne à Vienne

Le prince de Bismarck (à gauche) lors qu'il était conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Londres, s'entretenant avec M. EDEN. (Ph. France-Press.)



Le prince de Bismarck (à gauche) lors qu'il était conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Londres, s'entretenant avec M. EDEN. (Ph. France-Press.)

LE GRAND POÈTE ITALIEN

GABRIELE D'ANNUNZIO précurseur du fascisme A SUGCOMBÉ

Rome, 1^{er} mars. — Gabriele d'Annunzio a succombé mardi, à 20 heures, à une congestion cérébrale.

La mort a frappé le poète alors qu'il se trouvait à sa table de travail. Se sentant souffrant, il appela ; mais avant l'arrivée de secours, il avait succombé.

Le corps du poète a été porté dans une chambre revêtu de l'uniforme de général de l'aéronautique.

M. Mussolini a été immédiatement averti de la mort du poète. Il se rendra mercredi en avion à Gardons pour saluer sa dépouille.

Poète lyrique et homme d'action, il a occupé la première place dans la litté-



GABRIELE D'ANNUNZIO (Ph. France-Press.)

trature italienne de son temps. Par sa campagne interventionniste, par son héroïsme pendant la guerre, par son épique de Fiume, il a joué un rôle décisif dans la formation de l'esprit national de l'Italie nouvelle. Le fascisme la revendique comme un précurseur et un guide.

L'écrivain

Il est né le 12 mars 1862, à Pescara, dans les Abruzzes.

Pensionnaire au Collège Cicognini, à Prato, en Toscane, jusqu'en 1881, il écrit ses premiers vers à 16 ans : Une ode à Humbert I^{er}. De 1881 à 1886 il écrit le chef-d'œuvre poétique de sa jeunesse : « Canto Nuovo ».

A 20 ans, il épouse Marie Hardouin, fille du duc de Galluze, qui lui donne trois fils, mais de qui il se sépare bientôt. Peu avant, au cours d'un voyage en mer avec de Bosis, son volier faillit faire naufrage. L'aventure fut à l'origine des poèmes « Odi Navali ».

En 1889, il publie son premier grand roman « Il Piscatore ». De 1896 à 1901, ses œuvres se succèdent, parmi lesquelles « Il Pucco ». En 1897 il aborde le théâtre avec « Le sogno di una mattina di primavera ». En 1899 la tragédie « La Gloria » interprétée par Eleonora Duse, est l'objet des critiques les plus vives.

La production du poète suit une route triomphale jusqu'en 1909.

En exil

Poursuivi par ses créanciers, d'Annunzio prend à cette époque le chemin de l'exil.

Il vient en France. Il séjourne à Paris et compose en français un mystère : « Le mariage de saint Eustache » et « La Fisanelle ou la mort parfumée ».

En 1911, l'Italie ayant déclaré la guerre à la Turquie et débarqué des troupes à Tripoli, il chante la conquête africaine dans son poème « Gesta d'Oltremare ».

Le combattant

En 1915, il se révèle véritablement homme d'action. En mai, il quitte la France et rentre en Italie. Il prononce des discours interventionnistes à Gênes, à Quarto, à Rome. Il soulève les foules.

Le 24 mai, la guerre est déclarée. D'Annunzio part comme lieutenant et passe dans l'aviation.

(Lire la suite page 2.)

Le roi Léopold à Stockholm



Le SOUVERAIN, qui vient d'arriver dans la capitale de la Suède, a été reçu par la PRINCESSE INGEBORG, mère de la regente reine Astrid. (Ph. Kistebom.)

Le point de vue de la Commission de l'Agriculture

M. Dormann, intervient au nom de la Commission de l'Agriculture.

Il semble, dit-il, qu'une équivoque plane sur le débat on a dit à la Chambre que le Sénat se refuse à étudier la question de l'extension des conventions collectives et de l'arbitrage à l'agriculture ; la vérité est que nous avons étudié la question et déposé un rapport sur l'ensemble du problème. On a aussi prétendu que le Sénat entendait retirer le droit syndical aux ouvriers agricoles, cela est également faux. Ce qui est vrai, c'est que la Commission de l'Agriculture estime que si la thèse de la Chambre triomphait, le gouvernement se trouverait avoir en mains un instrument défectueux ne permettant aucunement d'appliquer aux travailleurs agricoles la conciliation et l'arbitrage. Cela dit, nous sommes prêts à discuter la question des conventions collectives dans l'agriculture dès que le Sénat le voudra.

M. Camille Chautemps : Le projet relatif aux conventions collectives est depuis longtemps pendu devant le Sénat et si nous fixons dès aujourd'hui une date ferme pour sa discussion, j'aurais plus de force pour demander à la Chambre de ne pas insister pour régler la question des ouvriers agricoles dans le projet qui fait l'objet du débat actuel.

D'accord entre la commission de l'Agriculture et le gouvernement, le Sénat fin au 8 mars la discussion du rapport de M. Dormann, sur le projet relatif aux conventions collectives dans l'agriculture.

La discussion des articles

Le président met en discussion l'article premier.

M. Clamamus demande le retour au texte de la Chambre. L'amendement de M. Clamamus est repoussé par 371 voix contre 4.

L'article 1^{er} est adopté.

Les articles 2 et 3 ne sont pas remis en discussion, ayant été adoptés par la Chambre dans le texte du Sénat.

L'art. 4 est mis en discussion.

Le président du Conseil demande au Sénat de le voter dans le texte rapporté par la commission et qui est le fruit d'une transaction.

L'art. 4 est voté, ainsi que l'art. 5 (texte de la Chambre modifié) et l'article 5 bis (texte de la Chambre).

A l'art. 6, un amendement de M. Maulion et un autre de M. Clamamus portant sur des points de détail et acceptés par la commission et le gouvernement, sont adoptés.

L'art. 6 est adopté.

L'art. 6 bis de la Chambre est supprimé.

(Lire la suite page 2.)

LES CONVERSATIONS ANGLO-ITALIENNES

Lord Perth a été reçu par M. Chamberlain

Londres, 1^{er} mars. — Lord Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, a été reçu mardi matin, à 11 h. 30 par le Premier ministre.

Au même moment, un certain nombre de ministres : lord Halifax, sir Samuel Hoare, lord Zetland, sir Thomas Inskip, sir John Simon, M. Malcolm Mac Donald, M. Hore Belisha, M. Duff Cooper et M. Ormsby Gore arrivèrent à la résidence de M. Chamberlain.

Lord Perth, qui doit regagner Rome à la fin de la semaine, a eu avec M. Chamberlain, lord Halifax et des experts du Foreign Office plusieurs entretiens concernant l'ouverture des négociations anglo-italiennes qui doivent commencer au début de la semaine prochaine.

L'Allemagne veut revenir à la diplomatie secrète

Berlin, 1^{er} mars. — La décision annoncée le 20 février, par le chancelier Hitler de ne plus poursuivre les pourparlers diplomatiques que par la voie normale d'échange de notes diplomatiques signifiées, dit-on dans les milieux politiques allemands, un retour aux méthodes de la diplomatie secrète.

On laisse entendre à Berlin que cette décision constitue une critique des méthodes en vigueur dans les démocraties où les journalistes sont trop souvent mêlés intimement à des négociations qui ne peuvent se développer utilement que dans le secret.

LA SOUPE EST-ELLE BONNE ?



Lors de sa visite à la base maritime de Rochefort, M. WILLIAM BERTRAND, ministre de la Marine, a voulu se rendre compte par lui-même du mouet qui était servi aux marins. (Ph. Kistebom.)